

Avis Public



Anjou

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS RCA-134 ET RCA-135

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 14 décembre 2017, le « Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2018) » (RCA-134) et le « Règlement sur la taxe spéciale relative aux services (exercice financier 2018) » (RCA-135). Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 janvier 2018.

La secrétaire d'arrondissement
Jennifer Poirier

>7445572